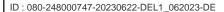
Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

ie : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire : d'Albert. Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Laieunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### Q. nº 1 - REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie », la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot souhaite réaliser un Schéma Directeur des Énergies Renouvelables sur le territoire de l'EPCI.

Ce Schéma Directeur doit permettre de définir une stratégie intercommunale et prospective dans les domaines de l'énergie, sur la base de l'identification des nombreux projets du territoire.

Il vise à assister les communes dans l'élaboration de leur carte des Zones d'Accélération Favorables tout en accompagnant les porteurs de projets des différentes filières (ex : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, énergie fatale...) afin d'assurer un équilibre sur le territoire.

Le dispositif réglementaire de la loi d'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables, dite APER, prévoit la création des Zones d'Accélération Favorables. La loi APER dispose que, dans un délai de 6 mois à compter de la publication des données sur le Portail cartographique français des énergies renouvelables, les communes établissent ces cartes, soit d'ici le 10 décembre 2023.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:

Axe 3: ETRE EXEMPLAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT

Objectif 1: Engager la transition écologique de notre territoire

Le Schéma Directeur entre également dans le champ du « Domaine 3: Approvisionnement énergie, eau, assainissement » du programme « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » de l'ADEME dont la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a adopté le programme au Conseil Communautaire du 21 février 2022.

Par ailleurs, le Schéma Directeur s'inscrit dans le programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

La Fédération Départementale de l'Énergie (FDE80) propose de réaliser le Schéma Directeur auquel la Communauté de Communes pourrait apporter un soutien financier à hauteur de 20% de montant de la mission. Cette étude est estimée à un montant de 72 000 euros TTC. La participation financière de la Communauté de Communes s'élèverait donc à 12 000 euros TTC.

Pour se faire, une convention financière entre la FDE80 et la Communauté de Communes est proposée.

C'est pourquoi,

Vu les crédits d'études inscrits au budget,

LE PRESIDENT

Considérant l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 24 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'engager une démarche de Schéma Directeur des Énergies renouvelables sur le territoire communautaire :
- approuve la convention financière avec la FDE80, telle qu'annexée ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants le cas échéant et toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte : de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie : de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

#### ID: 080-248000747-20230622-DE Q. n° 2 - TARIFS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAG 01/07/2023

L'aire d'accueil des gens du voyage, située route de Péronne à Albert, est gérée par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot depuis le 1er janvier 2017, conformément à la loi NOTRe.

Considérant la délibération du 21 février 2022 approuvant l'assujettissement à la TVA sur le budget principal pour les dépenses d'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage et afin de simplifier cette nouvelle gestion de la TVA, il est nécessaire de modifier les tableaux de tarification de l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 1er juillet 2023, en faisant apparaître en face de chaque prix, la TVA correspondante.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 24 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'approuver les tarifs eau, électricité, caution, dépôt de garantie et droit d'usage de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Albert, à compter du 1er juillet 2023, tels qu'annexés,
- décide d'approuver les tarifs dégradation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Albert, à compter du 1er juillet 2023, tels qu'annexés,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT

MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

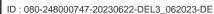
Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte : de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie : de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont : de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart : de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard : de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter : de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### Q. n° 3 – OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMMERCE : LA SARCELLE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

Fermé depuis 2013, le restaurant « La Sarcelle », sis au 3 rue de l'Eglise à Frise a été racheté par la commune pour être réhabilité. Ce restaurant, bar, épicerie, vente d'articles de pêches et vente à emporter a réouvert en janvier 2023. Il propose une cuisine à base de produits locaux et est ouvert du lundi au dimanche, mercredi exclu.

Dans le cadre de ce projet, les gérants ont été accompagnés par Initiative Somme France Active Picardie. Ils ont obtenu un prêt d'honneur de 6 325€ dont 15% de bonification par la Communauté de communes et une garantie de prêt à hauteur de 80%.

En tant que jeune entreprise, les gérants de la SARL « La Sarcelle » peuvent prétendre au dispositif « Pépinière hors les murs » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la deuxième année. Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité.

Ainsi le montant de la subvention de la première année est évalué à 987.90€ et celui de la deuxième année à 592.70€.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013.

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 30 mars 2017 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 12 avril, du 25 juin 2018 et du 16 décembre 2019 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises.

Vu la demande de subvention reçue le 27 avril 2022.

Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction du 22 mai 2023

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 24 mai 2023,

Vu les crédits inscrits au Budget 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une aide au loyer dispositif « *Pépinière hors les murs* » de 987.90€ pour la première année et de 592.70€ pour la seconde année, à la SARL La sarcelle,
- approuve la convention à intervenir avec la SARL La sarcelle telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT

MICHELWATELAIN

In Pays and Solution of the So

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

## COMMUNAUTÉ de COMN D: 080-248000747-20230622-DEL4\_062023-DE du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents: 57 votants: 67

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN. Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21. Geoffrey Crochet. Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL4\_062023-DE

### Q. n° 4 – INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

La Loi Climat et Résilience rend obligatoire la réalisation d'un Inventaire des Zones d'Activité Economique. « Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales. » (art. L.318-8-1, CU)

Pour chaque zone, plusieurs éléments doivent obligatoirement figurer (art. L.318-8-2, CU) :

- 1. Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- 2. L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- 3. Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Comme en dispose la procédure décrite dans le code de l'urbanisme, l'inventaire a fait l'objet d'une consultation des propriétaires et occupants des zones d'activité économique pendant une période de trente jours, du 11 avril au 11 mai 2023.

L'inventaire doit avoir été finalisé avant le 22 août 2022. Une mise à jour tous les 6 ans, a minima, est obligatoire.

C'est pourquoi,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite Climat et Résilience ;

Vu les articles L318-8-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 24 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'arrêter l'inventaire des zones d'activité économique, tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant à procéder à son actualisation annuelle le cas échéant. DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENTA

MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE.

Reçu en préfecture le 04/07/2023 Publié le

## COMMUNAUTÉ de COMM ID: 080-248000747-20230622-DEL5\_062023-DE du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30,

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents: 57 votants: 67 \_\_\_\_\_ réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire : d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy. Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

#### Q. n° 5 – LE HUB – RAPPORT ANNUEL 2022 DU DÉLÉGATAIR ID: 080-248000747-20230622-DEL5\_062023-DE

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot, conformément à la délibération du 4 février 2019, a signé le 19 février 2019 un contrat de gestion et d'exploitation de l'Hébergement Innovant d'Entreprises de l'Aéropôle de Picardie, Le Hub, avec la société Interfaces.

Le contrat présente les caractéristiques suivantes :

Durée: 5 années

Date de début d'exploitation : janvier 2020

Principales obligations du concessionnaire :

- définir et mettre en œuvre le projet économique de l'Hébergement Innovant d'Entreprises. dans le respect des orientations fournies par la Collectivité,
- proposer une offre de services aux entreprises et personnes hébergées.
- prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite de ses prérogatives, et en lien avec la Collectivité, pour optimiser le taux de remplissage de l'équipement et les recettes annexes, et notamment assurer la prospection, promotion, commercialisation et la communication de l'équipement,
- gérer le fonctionnement de l'équipement au quotidien,
- assumer un devoir général de conseil envers la Collectivité (en amont de l'exploitation, dès la notification, et pendant toute la durée du contrat),
- prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite de ses prérogatives, et en lien avec la Collectivité, pour toujours améliorer la qualité des services rendus aux occupants.
- mettre en place et développer les partenariats pertinents, en particulier avec IndustriLAB (voisin de l'équipement), le cluster Altytud, le service économie de la Collectivité, et les autres entreprises de la ZAC.
- établir les différentes conventions d'occupation des espaces,
- gérer les salles de réunion/formation et les bureaux et leur mise à disposition aux utilisateurs internes et externes,
- gérer le planning d'utilisation des zones communes,
- tenir le planning de location des bureaux et salles de réunion et de formation,
- une fois la convention d'occupation visée par les parties (exploitants et entreprises résidentes), assurer le suivi post signature.
- suivre et préparer les départs de résidents. L'Exploitant est chargé de recevoir les préavis de départ des entreprises, et d'effectuer le suivi des départs (préparation et réalisation de l'état des lieux de sortie notamment).
- réaliser l'ensemble des documents d'exploitation (registres d'exploitation, fichier des résidents, rapports annuels, comptes rendus techniques et financiers).
- définir des protocoles de sécurité et rédiger tous les documents à produire dans le cadre de la législation sur les ERP pour ce qui concerne l'espace « tertiaire »,
- percevoir les recettes d'exploitation et notamment auprès des occupants et des usagers des différents services,
- élaborer les pièces justificatives nécessaires au recouvrement des redevances dues,
- gérer les éventuels impayés et les procédures de relance,
- assumer l'ensemble des charges résultant des missions confiées,
- gérer la comptabilité de l'équipement,
- verser annuellement à la Collectivité une redevance d'occupation domaniale tenant compte des avantages de toute nature procurés à l'Exploitant,
- établir des tableaux de bord et de mesures de contrôle de gestion.
- fournir le matériel nécessaire à l'exploitation en complément de celui mis à disposition par la collectivité.
- assurer l'entretien et la maintenance courante des ouvrages, installations et du matériel nécessaire à la bonne marche du service.
- assurer le renouvellement des ouvrages et du matériel dans les conditions définies au contrat,
- assurer la sécurité des usagers et du personnel dans les conditions légales et règlementaires

Le rapport du délégataire, joint en annexe et présenté au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2022, permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du contrat.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de l'examiner pour en prendre acte.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » r Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel de l'exploitant de l'Hébergement Innovant d'Entreprises Le HUB pour l'exercice 2022. DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATEL

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL6\_062023-DE

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92

présents : 57 votants : 67 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



# Q. n° 6 - APPEL A PROJETS: CREER ET INNOVER DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) de notre territoire représente, en 2020, 45 associations employeuses et 594 emplois, soit 6% du poids de l'emploi associatif du bassin.

Afin de réunir les conditions favorables au développement d'initiatives créatrices d'emploi, la Communauté de communes souhaite lancer un appel à projets ESS.

Les projets devront être mis en œuvre sur le territoire, avoir un impact direct et intervenir dans les champs suivants :

- La mobilité : inclusive, douce, solidaire, l'éco-mobilité.
- Les services aux entreprises et aux particuliers : conciergerie, repasserie...

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature avant le vendredi 15 septembre 2023. Un jury sélectionnera le meilleur projet dans chaque catégorie (mobilité et services).

Les 2 lauréats recevront un prix de 5 000 euros maximum chacun.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021 :

Axe 1 : Accompagner la relance et la diversification de notre tissu économique

Objectif 3 : Développer une économie de proximité citovenne.

### C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 24 mai 2023 Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le règlement de consultation de l'appel à projets ESS 2023, tel qu'annexé,
- approuve la participation financière de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, par la remise de 2 prix de 5 000€ maximum chacun, selon les conditions précisées dans le règlement de consultation,
- autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à cet appel à projets. DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

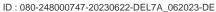
LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE.

Reçu en préfecture le 04/07/2023



### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents: 57 votants: 67

\_\_\_\_\_

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet: de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières. Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL7A\_062023-DE

### Q. n° 7A – RAPPORT ANNUEL 2022 DU DÉLÉGATAIRE (RAD) – SUEZ EAU FRANCE

SUEZ Eau France assure, par le biais d'un contrat de concession de service public, l'exploitation du service d'assainissement collectif sur le territoire communal d'Albert.

Le rapport annuel du délégataire, présenté au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2022, permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service.

Il appartient donc au Conseil communautaire de l'examiner pour en prendre acte. C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement collectif sur le territoire communal d'Albert pour l'exercice 2022.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LE PRESIDENT

MICHEL WATER

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL7B\_062023-DE

### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=========

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67

votants . 67

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte : de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy. Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL7B\_062023-DE

### Q. n° 7B - RAPPORTS ANNUELS 2022 DU DÉLÉGATAIRE (RAD) - VEOLIA EAU

VEOLIA Eau assure, par le biais de guatre contrats de concession de service public, l'exploitation :

- du service d'eau potable de la commune d'Albert.
- du service d'eau potable de 56 communes,
- du service d'assainissement collectif sur le territoire communal d'Aveluy.

Les rapports annuels du délégataire, présentés au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2022, permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution des différents services.

Il appartient donc au Conseil communautaire de les examiner pour en prendre acte.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable de la commune d'Albert pour l'exercice 2022.
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable de 56 communes pour l'exercice 2022,
- prend acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement collectif sur le territoire communal d'Aveluy pour l'exercice 2022.
- DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 05/07/2023



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents : 57 votants: 67

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN. Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pvs. Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL7C\_062023-DE

### Q. n° 7C - RAPPORTS ANNUELS 2022 DU DÉLÉGATAIRE (RAD) - SAUR

SAUR assure, par le biais de 5 contrats de concession de service public, l'exploitation :

- du service d'assainissement collectif des communes de BRAY-SUR-SOMME, DERNANCOURT, HERISSART, MEAULTE,
- du service de distribution d'eau potable de la ville de BRAY-SUR-SOMME,
- du service de distribution d'eau potable sur le territoire de CAPPY,
- du service de distribution d'eau potable sur le territoire de LA NEUVILLE-LES-BRAY,
- du service de distribution d'eau potable du SIAEP de COMBLES sur le territoire de CURLU, ECLUSIER-VAUX, MARICOURT et MONTAUBAN-DE-PICARDIE.

Les rapports annuels du délégataire, présentés au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2022, permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution des différents services.

Il appartient donc au Conseil communautaire de les examiner pour en prendre acte. C'est pourquoi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes de BRAY-SUR-SOMME, DERNANCOURT, HERISSART, MEAULTE pour l'exercice 2022,
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable sur le territoire de la ville de BRAY-SUR-SOMME pour l'exercice 2022,
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable sur le territoire de CAPPY pour l'exercice 2022,
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable sur le territoire de LA NEUVILLE-LES-BRAY pour l'exercice 2022,
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable du SIAEP de COMBLES sur le territoire de CURLU, ECLUSIER-VAUX, MARICOURT et MONTAUBAN-DE-PICARDIE pour l'exercice 2022.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT A

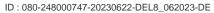
MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy. Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL8\_062023-DE

# Q. n° 8 – REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE D'AVELUY

Le contrat de concession pour l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement collectif conclu avec VEOLIA EAU le 19/07/2013 arrivant à échéance le 30 juin 2023, ce service sera géré en régie avec prestations de service à partir du 1er juillet 2023 dans l'attente de la conclusion de l'étude pour le choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif pour la période 2025-2029.

Un règlement de service définissant les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans le réseau d'assainissement de la commune d'Aveluy doit être élaboré afin que soient protégés la sécurité, l'hygiène publique et le milieu récepteur.

Ce règlement s'applique aux usagers du réseau d'assainissement de la commune d'Aveluy et définit leurs relations existant avec le service d'assainissement.

Il vise à garantir le bon fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration d'Albert dont les objectifs de dépollution sont fixés par arrêtés préfectoraux. C'est pourquoi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Environnement et Travaux » réunie le 23 mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

LE PRESIDENT.

MICHEL WATELAIN

- approuve le règlement du service public de l'assainissement collectif d'Aveluy tel que joint en annexe.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

ID: 080-248000747-20230622-DEL9\_062023-DE

### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents: 57 votants: 67 \_\_\_\_\_\_

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN. Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain : de Léalvillers, Véronique Cozette : de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

ID: 080-248000747-20230622-DEL9\_062023-DE

### Q. n° 9 - TARIFICATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023 - AVELUY

Le service public d'assainissement collectif est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances percues auprès des usagers pour le service rendu. Au premier janvier 2023, la redevance assainissement collectif pour les usagers de la commune d'Aveluy était composée :

- D'une part fixe perçue par le délégataire VEOLIA à 18.65 € HT par semestre :
- D'une part variable perçue le délégataire VEOLIA à 2,1196 € HT / m3,
- D'une part variable percue par la Communauté de communes à 0.8891 € HT / m3.

Le contrat de concession pour l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement collectif conclu avec VEOLIA EAU le 19/07/2013 arrivant à échéance le 30 juin 2023, ce service sera géré en régie avec prestations de service à partir du 1er juillet 2023 dans l'attente de la conclusion de l'étude pour le choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif pour la période 2025-2029.

Il v a lieu de fixer un nouveau tarif à compter du 1er juillet 2023 qui serait composé :

- D'une part fixe collectivité calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service de l'assainissement. Le montant de la part fixe percue par la Communauté de communes serait de 18.65 € HT par semestre.
- D'une part variable collectivité déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution dont l'usage génère le rejet d'une eau usée. Le montant de la part variable perçue par la Communauté de communes serait de 2.1196 € HT+ 0.8891 € HT soit 3.0087 € HT / m3.

C'est pourquoi.

LE PRESIDENT

MICHEL WATELAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis de la Commission « Environnement et Travaux » réunie le 23 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de fixer le tarif de l'assainissement collectif applicable aux usagers d'Aveluy à compter du 1er juillet 2023 comme suit :
  - une part fixe collectivité d'un montant de 18.65 € HT / semestre
  - une part variable collectivité d'un montant de 3.0087 € HT / m3
- autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents: 57 votants: 67

\_\_\_\_\_

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN. Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21. Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randija; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### Q. n° 10 - DEMANDE DE PROROGATION DE L'ARRETE DE SUBSTITUTION AU SAMAMM POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU DISPOSITIF D'INFILTRATION DES MARAIS D'AVELUY ET MESNIL-MARTINSART

Les marais d'Aveluy et Mesnil-Martinsart, gérés par une association syndicale de propriétaires privés. le Syndicat d'Assèchement des Marais d'Aveluy et Mesnil-Martinsart (SAMAMM), sont inondés en raison d'un défaut majeur de fonctionnement des puits d'infiltration suite à l'effondrement partiel d'une galerie souterraine. Le SAMAMM n'ayant pas les moyens techniques et financiers de porter l'opération de restauration du dispositif d'infiltration, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a été saisie par l'Etat pour réaliser les travaux par substitution au SAMAMM conformément à l'arrêté préfectoral du 12 mai 2017.

Les travaux commandés dans le cadre d'un marché public ont été exécutés et la date effective de fin des travaux a été fixée par le maitre d'œuvre au 12/07/2019. Cependant, la Communauté de communes a décidé de ne pas réceptionner l'ouvrage puisqu'après deux périodes d'observation, il est constaté que les puits ont une capacité d'infiltration insuffisante pour permettre de réguler le niveau des marais aux cotes de gestion souhaitée.

Une expertise judiciaire en vue de déterminer la nature et les causes des désordres constatés a été prescrite par le juge des référés. L'expert judiciaire a été nommé le 21 octobre 2022 et la première réunion d'expertise a eu lieu le 07 décembre 2022. L'expert doit remettre son rapport au plus tard le 30 novembre 2023.

L'arrêté préfectoral étant venu à échéance, il y a lieu de demander une prorogation de l'arrêté de substitution jusqu'à la réception des travaux correspondants, afin de poursuivre la procédure en contentieux et demander une éventuelle indemnisation en recours, mais également de pouvoir étudier et programmer de nouveaux travaux de restauration du système d'infiltration. C'est pourquoi,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2017 portant substitution de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot au SAMAMM pour les travaux de restauration du dispositif d'infiltration des marais d'Aveluy et Mesnil-Martinsart,

Vu le courrier du SAMAMM en date du 06 mai 2023.

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement Travaux » du 23 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le principe de substitution de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot au SAMAMM jusqu'à réception des travaux qui font l'objet de l'arrêté préfectoral du 12 mai
- décide de solliciter les services de la Préfecture de la Somme pour une prorogation de l'arrêté du 12 mai 2017 correspondant.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier. DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT

MICHEL WÄTELAÏN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL11\_062023-DE

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn : de Curlu, Patrick Senez : d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan : d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard : de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### Q. n° 11 – ECOLES AU CINEMA – APPEL A PROJETS COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de sa compétence culture, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a pour mission de mettre en œuvre des actions de développement de la culture cinématographique. Ainsi, un appel à projets a été lancé auprès des écoles du territoire communautaire afin de les aider à se déplacer jusqu'au cinéma selon les modalités définies dans la délibération du Conseil communautaire du 20 juin 2022.

Le projet suivant a été déposé et est éligible :

Ecole	classe	film
RPC des 3 versants	CE et CM	« La guerre des lulus »

C'est pourquoi,

LE PRESIDENT

MICHEL WA

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 22 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide, dans le cadre de l'appel à projets communautaire « écoles au cinéma », de financer le transport pour le projet présenté ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

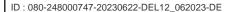
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Laieunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL12\_062023-DE

### Q. n° 12 - CINÉMA - RAPPORT ANNUEL 2022 DU DÉLÉGATAIRE

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, conformément à la délibération du 4 avril 2022, a signé un contrat de gestion et d'exploitation du cinéma « LE CASINO » avec la SARL ECRAN 80300.

Pour rappel, ce contrat présente les caractéristiques suivantes :

Durée : 5 années

Date de début d'exploitation : 1er juin 2022

Principales obligations du concessionnaire :

- Une mission générale d'exploitation publique et commerciale de l'équipement ;
- La définition et la mise en œuvre du projet culturel, dans le respect des orientations définies par la Collectivité ;
  - L'accueil des différentes typologies d'usagers ;
  - La gestion administrative et financière du service ;
  - La mise en place d'un projet d'animation pour le cinéma ;
  - Une mission d'exploitation technique de l'équipement ;
  - La mise à disposition des salles au profit de la Collectivité ;
- Une obligation générale de sécurité et de maintien de l'équipement en parfait état d'usage et de fonctionnement ;
  - Un devoir général de conseil envers la Collectivité.

Il est précisé, dans l'article 52 du contrat, qu'un rapport annuel de l'exploitant sera remis chaque année à la collectivité avant le 1<sup>er</sup> juin suivant le dernier exercice d'exploitation.

Le rapport du délégataire, joint en annexe et présenté au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2022, permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du contrat.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de l'examiner pour en prendre acte.

C'est pourquoi,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel de l'exploitant du cinéma « LE CASINO » pour l'exercice 2022

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

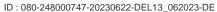
MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67

votants . 67

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire : d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL13\_062023-DE

#### Q. n° 13 – TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024

Un des axes importants de la politique culturelle de la Communauté de communes comprend la mise en œuvre d'une saison culturelle, ayant vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire du Pays du Coquelicot.

Afin de permettre au plus grand nombre de nos concitoyens d'accéder aux différents spectacles, il est proposé de conserver les tarifs de la saison précédente comme suit :

Spectacles Tout public	
Plein tarif	10 €
Tarif réduit*	6€
Tarif famille**	25€
Gratuité***	0€

Spectacles	
Jeune public	
Plein tarif	5€
Tarif réduit*	3 €
Tarif famille**	10 €
Gratuité***	0€

Carte adhérent	
Carte solo	10 €
Carte duo	18 €

La carte adhérent est nominative et donne droit au Tarif réduit sur l'ensemble des propositions de la saison 2023-2024.

Soirées spéciales	Avec option
90)	boisson+planche
Plein tarif	20 €
Tarif réduit*	16 €

Il est précisé qu'il sera toujours possible d'assister à ces soirées sans prendre l'option et que les tarifs en vigueur s'appliquent dans ce cas.

### \*Tarif réduit :

- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA/AAH),
- Enfants à partir de 4 ans, collégiens, lycéens, étudiants,
- Groupe de 10 personnes et plus.
- Les détenteurs de la carte « adhérent » au coquelicot tour.

\*\*Tarif famille : 1 à 2 adultes + 1 à 3 enfants dans la limite de 4 personnes (au-delà tarif individuel en vigueur).

### \*\*\*Gratuité:

- Les enfants de 0 à 3 ans,
- Programmateurs du réseau hauts de France en scène et professionnels sur invitation.
- Journalistes sur présentation de la carte de presse
- Les établissements scolaires et les accueils de loisirs du Pays du Coquelicot, uniquement pour les spectacles organisés à leur attention.

Enfin, tout au long de l'année, il est proposé de réaliser des opérations commerciales afin de communiquer sur la saison culturelle et d'inciter le plus grand nombre à participer aux spectacles proposés.

Ainsi dès la présentation de la saison jusqu'au jour du premier spectacle (inclus), une carte adhérent achetée donnera le droit à une place offerte pour un spectacle au choix (une carte duo = deux entrées offertes pour le même spectacle). Cette opération pourra être reconduite pour les fêtes de Noël.

Ensuite d'autres formules pourront être utilisées :

- « 1 place achetée = 1 place offerte » avec ses déclinaisons : « 1 place adulte achetée = 1 place enfant offerte », « 1 place adulte achetée = 1 place adulte offerte », « 1 place enfant achetée = 1 place enfant offerte »,
- « Enfants, emmenez vos parents au spectacle » qui permet à l'enfant qui a vu un spectacle avec son école de revenir le voir en famille. Il bénéficie alors d'une invitation et ses parents du tarif réduit.

Enfin des places de spectacles pourront être offertes lors de concours (réseaux sociaux, presse locale, jeu radio...).

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL13\_062023-DE

Ces places offertes dans le cadre des opérations commerciales (offres promotionnelles ou jeu concours) intègrent donc la notion de gratuité de la grille tarifaire de la saison culturelle 2023-2024. C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 22 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les tarifs de la saison culturelle 2023-2024, tels que présentés ci-dessus
- approuve les opérations commerciales telles que présentées ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LE PRESIDENT

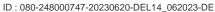
MICHEL WATEL

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE.

Reçu en préfecture le 04/07/2023



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents: 57 votants: 67

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN. Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon : de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230620-DEL14\_062023-DE

# Q. n° 14 – PROJET CULTUREL 2023-2026 DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT CONTRAT CULTUREL DE TERRITOIRE ET CONTRAT CULTURE-RURALITE AVEC LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, L'ACADEMIE D'AMIENS ET LE DEPARTEMENT DE LA SOMME

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite poursuivre son engagement dans une politique culturelle ambitieuse et innovante caractérisée par l'axe transversal « culture – jeunesse » et ses établissements regroupant les services lecture publique, enseignement artistique, action culturelle et jeunesse à Albert, à Bray-sur-Somme et bientôt à Acheux-en-Amiénois.

Cette politique s'appuiera sur un projet culturel 2023-2026. En effet, depuis plusieurs mois, la rédaction de ce projet culturel est un moment privilégiée pour échanger entre les équipes et les partenaires. A partir du diagnostic partagé du projet culturel 2019-2021, ce nouveau projet culturel définit les enjeux et les actions pour les quatre prochaines années.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Département de la Somme, l'Académie d'Amiens conviennent d'être partenaires de notre Projet culturel sur la période 2023 – 2025 en l'accompagnant à travers leurs politiques et leurs dispositifs respectifs, dans une logique de développement des synergies et de coopérations renforcées.

Le Département de la Somme encourage et accompagne l'affirmation d'une ambition culturelle à l'échelle de notre territoire via la mise en place d'un contrat culturel de territoire d'une durée de 3 années, autour de partenariats élargis.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles accompagne, quant à elle, notre ambition culturelle via la mise en place d'un contrat culture-ruralité d'une durée de 3 années scolaires, autour de partenariats élargis.

C'est pourquoi,

LE PRESIDEN

MICHEL WATELAIN

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme, » du lundi 22 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le Projet culturel 2023-2026 de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, tel qu'annexé ;
- approuve le contrat culturel de territoire 2023 2025 à intervenir avec le Département de la Somme, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Académie d'Amiens, tel qu' annexé.
- approuve le contrat culture-ruralité 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026 à intervenir avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Département de la Somme et l'Académie d'Amiens, tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant à signer lesdits contrats, les conventions d'application annuelles, ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le: 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67

votants : 67

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Frise, Michel Randija ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL15\_062023-DE

# Q. n° 15 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC TAS DE SABLE – CHES PANSES VERTES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet culturel de Territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot anime une saison culturelle constituée de propositions artistiques (concerts, lectures, spectacles...) se déroulant dans les communes du territoire et au Zèbre d'Albert.

Afin d'enrichir la programmation, un partenariat sur 3 ans est proposé avec le Tas de sable – Ches Panses Vertes, Centre National de la Marionnette (en préparation).

L'objectif sera de faire découvrir la marionnette contemporaine sous toutes ses formes autour de temps de rencontres et de partage : spectacles, exposition, ateliers, etc.

Il s'agira de programmations réalisées en coréalisation.

Une convention doit ainsi être mise en place.

LE PRESIDENT

MICHEL WATEL

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 22 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention pluriannuelle de partenariat 2023/2024/2025, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer les conventions d'application annuelles, ainsi que toute pièce relative à ce dossier,
- autorise le Président ou son représentant à signer toute convention et tout contrat nécessaires à l'organisation de ces programmations.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### **COMMUNAUTÉ de COMMUNES** du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents: 57

votants: 67

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Dubuisson à Yves Lefevre.

#### Q. n° 16 - PROJET CULTUREL 2023-2026 TARIFS STUDIO DE REPETITION MUSIQUES **ACTUELLES 2023/2024**

Depuis son ouverture en janvier 2022, le Zèbre d'Albert a progressivement ouvert ses services et fait l'acquisition de nouveaux équipements afin d'étendre son offre (FabLab, Bulle jeux vidéo, Micro-folie, etc.). Un des axes importants de la politique culturelle de la Communauté de communes comprend le développement des pratiques musicales amateurs, et notamment des musiques actuelles.

Le Zèbre d'Albert est donc équipé d'un studio de répétition d'environ 30 m² et d'une régie d'enregistrement dédiés à ces pratiques. Le matériel présent dans cet espace a pu être en partie financé grâce au soutien du CNM (100 000 € pour le studio et la salle Z).

Afin de permettre aux groupes amateurs du territoire ou de la région de pratiquer régulièrement dans de bonnes conditions, quatre grilles de tarifs forfaitaires sont proposées :

#### Tarif 1 : Répétition groupe de musique local

> Groupe constitué d'au moins un membre résidant du Pays du Coquelicot

Désignation du forfait	Tarif du forfait TTC
Répétition groupe local 3h	9€
Répétition groupe local 10h	20 €
Répétition groupe local 20h	30 €

#### Tarif 2 : Répétition groupe de musique extérieur

> Groupe dont aucun des membres n'est résidant du Pays du Coquelicot

Désignation du forfait	Tarif du forfait TTC
Répétition groupe extérieur 3h	18 €
Répétition groupe extérieur 10h	40 €
Répétition groupe extérieur 20h	60 €

#### Tarif 3 : Enregistrement groupe de musique local

> Groupe constitué d'au moins un membre résidant du Pays du Coquelicot

Désignation du forfait	Tarif du forfait TTC
Enregistrement groupe local 4h	25 €
Enregistrement groupe local 8h	40 €

### Tarif 4 : Enregistrement groupe de musique extérieur

> Groupe dont aucun des membres n'est résidant du Pays du Coquelicot

Désignation du forfait	Tarif du forfait TTC
Enregistrement groupe extérieur 4h	50 €
Enregistrement groupe extérieur 8h	80 €

Les tarifs proposés ci-dessus concernent les groupes amateurs ou en voie de développement voulant bénéficier du studio en totale autonomie, donc hors cursus de l'école de musique et hors accompagnement par l'équipe du Zèbre.

L'accompagnement des groupes, porté par le chargé de développement musiques actuelles sera proposé gratuitement sur projet, ces démarches d'accompagnement dans le secteur des musiques actuelles pouvant donner lieu à des financements spécifiques (DRAC, CNM, etc.).

Le studio, équipé d'un accès à badge (accès secondaire école de musique et porte studio) pourra être mis à disposition sur le temps de présence des agents (régisseur, professeurs de l'école de musique, chargées d'accueil). Pour des raisons de sécurité, une autonomie totale (soirs et week-end) ne peut être envisagée. Le studio sera cependant ouvert sur de larges plages horaires en journée, du lundi au

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL16\_062023-DE

samedi, en fonction d'un planning annuel prenant en compte les cours des professeurs musiques actuelles (chant, guitare et basse) et les différents ateliers programmés. A leur inscription, les groupes ou individuels devront fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile afin de se prémunir d'éventuelles dégradations.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 22 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les tarifs 2023-2024 du studio de répétition musiques actuelles tels que présentés ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT.

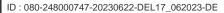
MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### **COMMUNAUTÉ de COMMUNES** du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents : 57 votants: 67

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN. Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy. Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL17\_062023-DE

#### Q. n° 17 - JARDIN MUSICAL - TARIFS 2023-2024

Dans le projet d'établissement de l'école de musique voté en Conseil communautaire le 15 février 2021, différents axes d'ouverture à de nouveaux publics sont prévus.

Il est ainsi proposé de créer un jardin musical destiné aux jeunes enfants de 3 mois à 3 ans dès la rentrée de septembre 2023. Afin de mettre en place cette nouvelle offre aux usagers, il est nécessaire de voter un tarif spécifique pour ce nouvel enseignement qui se déroulera sous forme d'ateliers parents/enfants organisés sur 4 périodes intervacances (vacances d'automne- vacances de Noel/vacances de Noel- vacances d'hiver/vacances d'hiver- vacances de printemps/vacances de printemps- vacances d'été)

Ces ateliers musicaux d'une durée de 45 mn favorisent le sens de l'ouïe, de la vue et du toucher du jeune enfant, par le biais de la manipulation d'instruments adaptés, de comptines, de chansons à bercer, à mimer et à danser.

Il est proposé de fixer les tarifs du jardin musical pour l'année scolaire 2023-2024, comme suit :

Elèves habitants de la Communauté de communes : 20€ par période intervacances

Elèves extérieurs à la Communauté de communes : 40€ par période intervacances

Ces tarifs étant par nature incitatifs, aucun dégrèvement n'est accordé aux familles.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture-jeunesse, tourisme », réunie le 22 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la création d'un jardin musical au sein de l'école de musique communautaire ;
- approuve les tarifs du jardin musical, tels que présentés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023;
- autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier. DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT.

MICHEL WÁTELÁIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE.

Reçu en préfecture le 04/07/2023



### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92

présents: 57 votants: 67

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN. Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Laieunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy. Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### Q. n° 18 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### 1. Emplois permanents

- ▶ Dans le cadre du remplacement de l'archiviste, il est proposé de créer un emploi permanent à temps non complet (17 heures 30 par semaine) afin de poursuivre les actions et développer le service commun. Ce poste pourrait être occupé par un fonctionnaire de catégorie C de la filière culturelle, au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourrait être pourvu par un contractuel de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base de ce grade, dans la limite de l'échelon terminal.
- La création d'un jardin musical en septembre 2023, implique l'augmentation du temps de travail de 3 heures d'un agent de l'école de musique. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 17 heures et de le créer sur une durée hebdomadaire à temps complet, à compter du 1er septembre 2023.

L'ouverture d'une classe de guitare à la rentrée prochaine implique la création d'un emploi permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 4 heures, sur le grade d'assistant d'enseignement artistique. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourrait être pourvu par un contractuel de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, sur la base de ce grade, dans la limite de l'échelon terminal.

### 2. Emploi non permanent lié à un accroissement saisonnier d'activité

Afin de consolider les effectifs du réseau de lecture publique durant la période estivale (du 1<sup>er</sup> juillet au 2 septembre 2023 inclus) et par nécessité de service, un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet de 24 heures 30 par semaine est proposé à la création, au grade d'adjoint territorial du patrimoine.

### 3. Renouvellement du contrat de projet du conseiller numérique

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, un emploi non permanent à temps complet de conseiller numérique est créé sous la forme d'un contrat de projet et pourvu par un fonctionnaire par voie de détachement sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe jusqu'au 31 août 2023. Il est proposé de renouveler ce contrat dont la durée totale ne pourra excéder 6 ans. C'est pourquoi,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 17 mai 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les modifications du tableau des effectifs permanents et non permanents telles que présentées ci-dessus ;
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT

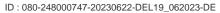
MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57

votants: 67

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy. Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### Q. n° 19 - MODALITES D'ATTRIBUTION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Par délibération du conseil communautaire du 11 juin 2020 portant sur les modalités d'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) a été mis en place dans le cadre des négociations relatives à la réorganisation du temps de travail. L'attribution du CIA est aujourd'hui basée sur l'atteinte d'objectifs collectifs par groupe de services. Il est proposé de modifier les modalités de cette attribution en 2023, conformément à l'article 4 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 qui vise à récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Cette appréciation se fonde sur l'entretien professionnel réalisé avec l'agent s'il est présent dans les effectifs au moins 6 mois dans l'année. Le montant attribué serait alors proratisé

au regard de la présence effective de l'agent. Dès lors, il serait tenu compte de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels. En outre, il est rappelé que le versement du CIA est facultatif; il n'a pas vocation à être reconduit automatiquement d'une année sur l'autre.

1. Critères d'attribution proposés :

1. Critéres d'attribution proposés :				
	critères d'évaluation CIA	Définition du critère		
	Fiabilité et qualité de son activité 2,5 points	Niveau de conformité des opérations réalisées		
	Gestion du temps 2,5 points	Organisation de son temps de travail, ponctualité, assiduité		
	Respect des consignes et/ou directives 2,5 points	Ordre d'exécution, règlement intérieur, hygiène/sécurité, etc		
Compétences professionnelle	Prise d'initiatives 2,5 points	Capacité à prendre seul des décisions permettant l'amélioration de son activité et de celle des autres		
s et techniques /20 points	Adaptabilité et disponibilité 2,5 points	Capacité à intégrer les évolutions conjoncturelles et/ou structurelles et à assurer la continuité du service		
	Souci d'efficacité et de résultat 2,5 points	Capacité à prendre en compte la finalité de son activité et à rechercher la qualité du service rendu		
	Volonté de développer ses compétences 2,5 points	Recherche de solutions, curiosité intellectuelle et force de proposition pour améliorer l'organisation		
	Respect des obligations statutaires 2,5 points	Devoir de réserve, discrétion, neutralité,		
Relation avec la hiérarchie 5 points		Respect de la hiérarchie et des règles de courtoisie, rendre compte de son activité		
Qualités relationnelles /20 points	Relation avec les collègues 5 points	Respect de ses collègues et des règles de courtoisie, écoute et prise en compte des autres, solidarité professionnelle		
	Relation avec le public interne et externe 5 points	Politesse, écoute, neutralité et équité		



critères d'évaluation CIA	Définition du critère
Capacité à travailler en équipe 5 points	Capacité à développer des relations positives et constructives, à faire circuler l'information

	Exemples de critères d'évaluation CIA	Définition du critère	
	Accompagner les agents 2,5 points	Capacité à écouter, comprendre et accompagner les ressources humaines placées sous sa responsabilité	
_	Animer une équipe 2,5 points	Capacité à motiver et dynamiser un collectif de travail. Structurer l'activité, gérer les conflits Capacité à déléguer	
Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur /20 points  Compétences 2,5 points  Capa compétences 2,5 points  Capa compétences 2,5 points  Capa contrôler 2,5 points  Capa tâche Capa tâche Capa compátences 2,5 points  Capa tâche Capa compétences 2,5 points  Capa compétences 2,5 points	Capacité à gérer le potentiel de son équipe, à cerner les besoins en formations des agents et à proposer des actions adaptées		
		Capacité à décliner les objectifs du service e objectifs individuels et à en évaluer les résultats	
	contrôler	Capacité à s'assurer de la bonne réalisation des tâches et activités de l'équipe	
	changement	Capacité à accompagner les évolutions de son secteur et/ou de sa structure en créant l'adhésion	
		Circulation ascendante et descendante de l'information et communication au sein de l'équipe. Transversalité managériale	
		Capacité à entreprendre avec méthode un projet aboutissant à la réalisation d'un service ou d'un produit fini	

#### 2. Proposition de niveaux de satisfaction et de cotation par critères d'évaluation :

Les évaluateurs attribuent un nombre de points par critères d'évaluation. La cotation s'effectue sur 40 ou 60 points au regard des missions d'encadrement.

La proposition finale est prise sous la forme d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale. La définition de ces critères par niveaux de satisfaction est jointe en annexe.

	Qualités relationnelles 5 points par critère		Compétences techniques et capacités d'encadrement 2,5 points par critère
Très satisfaisant	5/5	Très satisfaisant	2,5/2,5
Satisfaisant	3/5	Satisfaisant	1,5/2,5
A améliorer	2/5	A améliorer	1/2,5
Insatisfaisant	1/5	Insatisfaisant	0/2,5

#### 3. Proposition d'une procédure d'attribution du CIA et périodicité de versement



Le total des points correspond au montant du CIA dont le versement est fixé en juin à partir de 2024. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est proposé que le versement du CIA 2022 intervienne sur la paye du mois d'octobre 2023.

a) Montants en fonction du nombre de points pour les encadrants :

Niveaux de satisfaction	Nombre de points	Montant annuel du CIA
Très satisfaisant	ENTRE 55 ET 60 POINTS (montant maximal)	300 €
Satisfaisant	ENTRE 40 ET 54 POINTS	220 €
A améliorer	ENTRE 30 ET 39 POINTS	110 €
Insatisfaisant	< 30 POINTS	0 €

### b) Montants en fonction du nombre de points pour les non encadrants :

Niveaux de satisfaction	Nombre de points	Montant annuel du CIA
Très satisfaisant	ENTRE 35 ET 40 POINTS (montant maximal)	300 €
Satisfaisant	ENTRE 30 ET 34 POINTS	220 €
A améliorer	ENTRE 20 ET 29 POINTS	110 €
Insatisfaisant	< 20 POINTS	0 €

C'est pourquoi,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat transposable à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 17 mai 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les nouvelles modalités d'attribution du CIA telles que définies ci-dessus ;
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 65 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : ERIC COULON, FABIEN DACHICOURT (ALBERT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT.

MICHEL WÁTELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi : de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL20A\_062023-DE

#### Q. n° 20A – PARTENARIAT POUR LES COURSES DU PAYS DU COQUELICOT

L'association du Marathon du Pays du Coquelicot organise depuis 2005 les courses du Pays du Coquelicot sur le territoire communautaire. Ces courses constituent l'une des plus importantes manifestations sportives régionales dans le calendrier des coureurs. Au-delà de l'aspect événementiel et sportif, cette manifestation annuelle a pour but de collecter des dons au profit d'associations caritatives tout en saluant la mémoire des acteurs de la Bataille de la Somme. Elle permet ainsi de valoriser le territoire et de fédérer ses habitants autour d'une opération caritative.

La 18e édition sera organisée le dimanche 10 septembre 2023. Elle permettra de soutenir l'association Espoir d'une rémission et de participer à la dynamique lancée autour de l'année Potez. Fidèle partenaire de l'événement, la Communauté de communes souhaite de nouveau apporter son soutien logistique et financier à cette manifestation populaire au rayonnement communautaire et régional.

Afin de garantir son bon déroulement, la Communauté de communes apportera une aide financière de 3 000 € (2500 € pour l'événement et 500€ dans le cadre de l'année Potez 2024) et mettra également à la disposition de l'association un minibus, des bacs de collecte des ordures ménagères ainsi que des gobelets « Eau du Coquelicot » pour les ravitaillements. L'ensemble des moyens de communication disponibles de la Communauté de communes seront mobilisés pour annoncer l'événement (site internet, magazine communautaire, diffusion aux communes et secrétaires de mairies).

Une convention de partenariat sera mise en place avec l'association. C'est pourquoi,

Vu le courrier de l'association du Marathon du Pays du Coquelicot en date du 30 décembre 2022, Vu les crédits inscrits au budget 2023 pour cette opération.

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une subvention globale d'un montant maximum de 3000 € pour les courses du Pays du Coquelicot,
- approuve la convention de partenariat à intervenir avec l'association du Marathon du Pays du Coquelicot, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À I 'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

ID: 080-248000747-20230622-DEL20B\_062023-DE

### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le: 30 juin 2023

MEMBRES

en exercice: 92 présents: 57

votants: 67 \_\_\_\_\_\_ L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### Q. n° 20B – PARTENARIAT POUR LE TRAIL DES ANGUILLÈRES 2024

Le Trail des Anguillères est un événement sportif et caritatif organisé par le Rotary Club de Péronne Albert Ham à Frise. Les quatre parcours de 33, 23, 13, et 5 km attire à chaque édition 400 personnes issues du Pays du Coquelicot, de la Somme et des Hauts-de-France. Cet événement au rayonnement régional permet d'apporter un soutien à une association tout en faisant découvrir une partie de la vallée de la Somme autour de la commune de Frise. En 2023, les organisateurs ont ainsi soutenu l'association « Lames de Joie » en leur apportant une aide financière de 10 000 €. L'opération sera renouvelée avec une nouvelle association en 2024. Dans le but de pérenniser une manifestation qui aide une association caritative et qui promeut son territoire à travers une épreuve sportive, la Communauté de communes souhaite apporter son soutien à cette manifestation populaire. Afin de garantir le bon déroulement du Trail des Anguillères 2024 et de contribuer à la communication nécessaire à cette manifestation d'envergure régionale, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot souhaite apporter son soutien financier à l'organisateur. Pour sa part, la Communauté de communes apportera une aide financière de 1 000 € et mettra également à la disposition des organisateurs des bacs de collecte des ordures ménagères ainsi que des gobelets réutilisables « Eau du Coquelicot » pour les ravitaillements. L'ensemble des moyens de communication disponibles de la Communauté de communes seront mobilisés pour annoncer l'événement (site internet, magazine communautaire, diffusion aux communes et secrétaires de mairies). Une convention de partenariat sera mise en place avec le Rotary Club de Péronne Ham Albert.

C'est pourquoi,

LE PRESIDENT

MICHEL WATEL

Vu le courrier du Rotary Club de Péronne Ham Albert en date du 3 avril 2023,

Vu les crédits inscrits au budget 2023 pour cette opération,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une subvention globale d'un montant de 1000 € pour l'organisation du Trail des Anguillères 2024,
- approuve la convention de partenariat à intervenir avec le Rotary Club de Péronne Ham Albert, telle qu'annexée.
- décide l'inscription au budget 2024 du solde de la subvention selon les modalités de ladite convention,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL20C\_062023-DE

## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=========

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

----------

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67 réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.** 

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL

COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Frise, Michel Randija ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL20C\_062023-DE

#### Q. n° 20C - PARTENARIAT POUR LA COURSE DE CAISSES À SAVON DE THIEPVAL

Le comité des fêtes de Thiepval organise sa première course de caisses à savon. Cet événement populaire se tiendra le 27 août 2023 à Thiepval. La manifestation sera l'occasion de faire découvrir la commune, le Pays du Coquelicot et en parallèle les richesses patrimoniales de la commune et des communes environnantes.

Le comité des fêtes souhaite inscrire cette manifestation dans les événements associatifs qui annonceront l'année Potez 2024. À cet effet, elle organisera un prix des véhicules rendant hommage à l'histoire aéronautique d'Henry Potez.

Afin de garantir le bon déroulement de la course de caisses à savon et de contribuer à la communication nécessaire à cette manifestation d'envergure régionale qui permettra également d'annoncer l'année Potez 2024, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot souhaite apporter son soutien technique et financier au comité des fêtes de Thiepval.

La Communauté de communes apportera une aide financière de 500 € et mettra également à la disposition de l'organisateur des bacs de collecte des ordures ménagères. L'ensemble des moyens de communication disponibles de la Communauté de communes seront mobilisés pour annoncer l'événement (site internet, magazine communautaire, diffusion aux communes et secrétaires de mairies).

Une convention de partenariat sera mise en place avec le comité des fêtes.

C'est pourquoi,

Vu le courrier du comité des fêtes de Thiepval en date du 17 avril 2023,

Vu les crédits inscrits au budget 2023 pour cette opération.

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 25 mai 2023, Après en avoir délibéré. le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une subvention globale d'un montant de 500 € pour la Course de caisses à savon de Thiepval organisée par le comité des fêtes de la commune,
- approuve la convention de partenariat à intervenir avec le comité des fêtes de Thiepval, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

1

LE PRESIDENT.

MICHEL WATELAI

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023



### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le: 30 juin 2023

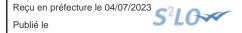
MEMBRES en exercice: 92 présents: 57 votants: 67

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN. Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy. Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.



Q. n° 20D - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DIGGER CO ID: 080-248000747-20230622-DEL20D\_062023-DE

L'association Digger Cote 160 opère un large travail de formation des jeunes, de promotion touristique et de valorisation du patrimoine local au Pays du Coquelicot. Spécialisée dans la reproduction d'avions de la Première Guerre mondiale comme celui du Baron Rouge ou actuellement d'une réplique du SPAD de Guynemer, elle fait largement participer les jeunes étudiants, lycéens, collégiens et écoliers du territoire à ses activités à l'occasion d'animations, de stages de formation ou de tournages de films.

L'association est également à l'origine du son et lumière de Pozières qui retrace, chaque été, au mois de juillet, une partie de l'histoire de la Première Guerre mondiale à Pozières. Cette année, le son et lumière se tiendra les 21, 22 et 23 juillet 2023 sur le site du Gibraltar de la commune.

L'association vient également de louer des locaux, 5 rue de l'Industrie à Albert, dans les bâtiments de l'ancienne usine GSP, grâce à la générosité de la Marbrerie Dessein. Elle réalise actuellement des travaux d'envergure pour stocker son matériel et poursuivre ses activités de reproduction d'avions en collaboration avec les étudiants et élèves du territoire tout en les formant.

Afin de garantir le bon déroulement du son et lumière de Pozières et de participer à la continuité des actions menées par l'association auprès de la jeunesse locale dans le cadre de ses activités dans de nouveaux locaux, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot souhaite apporter son soutien technique et financier à l'association.

La Communauté de communes apportera une aide financière de 9000 € (1000 € pour le Son et Lumière et 8000 € pour l'aménagement des nouveaux locaux). L'ensemble des moyens de communication disponibles de la Communauté de communes seront mobilisés pour annoncer l'événement (site internet, magazine communautaire, diffusion aux communes et secrétaires de mairies).

Une convention de partenariat sera mise en place avec l'association.

C'est pourquoi.

LE PRESIDENT.

MICHEL WATELAII

Vu le courrier de l'association Digger Cote 160 en date du 9 mars 2023,

Vu les crédits inscrits au budget 2023 pour cette opération,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une subvention globale d'un montant maximum de 9000 € pour le son et lumière de Pozières 2023 et l'aménagement des nouveaux locaux de l'association Digger Cote 160, situés 5 rue de l'Industrie à Albert,
- approuve la convention de partenariat à intervenir avec l'association Digger Cote 160, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 57 votants : 67 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy. Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL21\_062023-DE

## Q. n° 21 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

Les comptes de gestion 2022 présentés par Monsieur Stéphane Mathieu, comptable public, sont en adéquation avec les comptes administratifs présentés par le Président pour le budget principal de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et pour les budgets annexes Spanc, Parcs d'activités, Eau concession et Assainissement concession.

Sont joints en pièces annexes, pour chacun des budgets, les états issus des comptes de gestion et reprenant les résultats budgétaires 2022 ainsi que le résultat cumulé. C'est pourquoi.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de comptabilité publique, Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes Spanc, Parcs d'activités, Eau concession et Assainissement concession de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présentés par Monsieur Stéphane Mathieu, comptable public,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Les comptes de gestion sont :

LE PRESIDENT.

- Budget « principal » : Adopté à l'unanimité
- Budget « SPANC » : Adopté à l'unanimité
- Budget « Parcs d'activités » : Adopté à l'unanimité
- Budget « Eau Concession » : Adopté à l'unanimité
- Budget « Assainissement Concession » : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE.

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 55 votants : 65 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL22\_062023-DE

#### Q. n° 22 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le Président de la Communautés de communes peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Après avoir présenté sa candidature, Anna-Maria Lemaire, Vice-Présidente, est élue à l'unanimité. Le compte administratif est un compte de résultat présenté par le Président. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats), en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14; Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1961 portant règlement général sur la comptabilité publique; Vu la délibération du Conseil communautaire du 4 avril 2022 approuvant les budgets primitifs 2022; Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Considérant que l'examen du compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écriture avec le compte administratif:

Considérant le retrait du Président de la Communauté de communes au moment du vote ; Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve les comptes administratifs de l'exercice

2022 pour le budget principal et pour les budgets annexes SPANC, Parcs d'activités, Eau Concession et Assainissement Concession.

Les comptes administratifs 2022 sont :

- Budget « principal » : Adopté à l'unanimité
- Budget « SPANC » : Adopté à l'unanimité
- Budget « Parcs d'activités » : Adopté à l'unanimité
- Budget « Eau Concession » : Adopté à l'unanimité
- Budget « Assainissement Concession » : Adopté à l'unanimité

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 65 VOIX POUR, MICHEL WATELAIN (LAVIEVILLE) N'A PAS PRIS PART AU VOTE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE PRESIDENT

MICHEL WATELAIN

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023



### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents : 56 votants: 66

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard : de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter : de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## Q. n° 23A – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2022 du budget principal de la Communauté de communes du Pays du

Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021 après	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser de	Solde restes à
	affectation des résultats		l'exercice 2022	réaliser 2022
Investissement -6 950 096,50 € 3 021 165,70 €		D: 1 705 278,72 €	2 793 514,50 €	
211VESTISSEMENT	-0 730 070,30 €	5 021 105,70 €	R: 4 498 793,22 €	2 /93 514,50 €
Fonctionnement	7 674 668,29 €	1 663 585,97 €		0,00€

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve l'affectation du résultat du budget

principal comme indiqué ci-après :

Prévision d'excèdent cumulé de fonctionnement	Α	9 338 254,26 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	В	1 135 416,30 €
Solde disponible affecté comme suit		8 202 837,96 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		8 202 837,96 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-3 928 930,80 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT.

MICHEL WATELAIN

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## Q. n° 23B – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Le compte administratif 2022 du budget annexe Spanc la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2022 l		es à réaliser de xercice 2022	Solde restes à réaliser 2022	
Investissement	0.00 €	0.00 €	D:	0,00 €	0.00.4	
	0,00 €	0,00 €	R:	0,00 €	0,00 €	
Fonctionnement	26 821,12 €	-14 908,17 €			0,00 €	

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve l'affectation du résultat du budget annexe SPANC comme indiqué ci-après :

Prévision d'excèdent cumulé de fonctionnement	Α	11 912,95 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	В	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	11 912,95 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		11 912,95 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		0,00 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LE PRESIDENT

MICHEL WATELAI

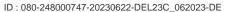
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 iuin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL23C\_062023-DE

## Q. n° 23C – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PARCS D'ACTIVITÉS

Le compte administratif 2022 du budget annexe parc d'activités de la Communauté de communes du Pavs du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2022		tes à réaliser de exercice 2022	Solde restes à réaliser 2022
Investissement	152 010 15 €	205 200 72 €	D:	0,00 €	0.00 €
	-153 910,15 €	-295 288,73 €	R:	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	18 981,39 €	119 621,65 €			0,00 €

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve l'affectation du résultat du budget annexe parc d'activités comme indiqué ci-après :

arriore pare a detrittee continue marque et apres .		
Prévision d'excèdent cumulé de fonctionnement	Α	138 603,04 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	В	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	138 603,04 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		138 603,04 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-449 198,88 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL23D\_062023-DE

## Q. n° 23D - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE EAU CONCESSION

Le compte administratif 2022 du budget annexe eau concession de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021 après	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser de	Solde restes à
	affectation des résultats	Resultat de l'exercice 2022	l'exercice 2022	réaliser 2022
Investissement	819 154,74 €	-385 275.41 €	D: 941 782,05 €	422.057.65.6
	019 154,74 €	-305 275,41 €	R: 517 924,40 €	-423 857,65€
Fonctionnement	971 026,73 €	35 826,85 €		0,00€

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve l'affectation du résultat du budget annexe Eau Concession comme indiqué ci-après :

Prévision d'excèdent cumulé de fonctionnement	Α	1 006 853,58 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	В	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	1 006 853,58 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		1 006 853,58 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		433 879,33 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LE PRESIDENT

MICHEL WATELAIN

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66

votants : 66

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Laieunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randija; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 090 249000747 20220622 DEL 22E 062022 DE

## Q. n° 23E - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CONCESSION

Le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement concession de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021 après	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser de	Solde restes à
	affectation des résultats	Resultut de l'exercice 2022	l'exercice 2022	réaliser 2022
Investissement	-337 875,76 €	-9 935,88 € D: 239 545,42 € R: 883 809,76 €	D: 239 545,42 €	644 264.34 €
	-337 873,70 €		044 204,34 €	
Fonctionnement	518 722,97 €	222 027,26 €		0,00 €

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve l'affectation du résultat du budget annexe assainissement concession comme indiqué ci-après :

and a second sec	<del> </del>	
Prévision d'excèdent cumulé de fonctionnement	Α	740 750,23 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (cpte 1068)	В	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	740 750,23 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		740 750,23 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-347 811,64 €

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT.

MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

ID: 080-248000747-20230622-DEL24\_062023-DE

### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents : 56 votants: 66

=====

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21. Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Laieunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL24\_062023-DE

## Q. n° 24 – BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n° 1 sur le budget principal, telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2023 en fonctionnement et investissement.

#### Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	lmp.	Motif	Recettes	lmp.
CONCESSION HUB - Révision de prix	13 000,00	611	Fraction de TVA - Compensation CVAE	592 054,00	7352
	-13 000,00	65748	Subvention DRAC - Résidence d'artistes	10 000,00	74711
Ajustements de crédits	8 133,00	615221			
	300,00	637			
Résidence d'artistes	10 000,00	6226			
Virement à la section d'investissement	583 621,00	023			
	602 054,00			602 054,00	

#### Section d'investissement

LE PRESIDENT,

MICHEL WATE

Motif	Dépenses	lmp.	Motif	Recettes	lmp.
Avances aux nouveaux budgets annexes ZAE Réserves	527 555,00 56 066,00		Virement de la section de fonctionnement	583 621,00	021
	583 621,00			583 621,00	

#### C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023.

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la décision modificative n° 1 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66

votants : 66 ======== L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL25A\_062023-DE

#### Q. n° 25A – BUDGET ANNEXE « PARCS D'ACTIVITES » - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n° 1 sur le budget annexe « parcs d'activités », telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2023 en fonctionnement et en investissement.

#### Section de fonctionnement

Motif	Dépenses	Imp.	Motif	Recettes	Imp.
Annulation de crédits - Création de nouveaux budgets annexes	-220 000,00 -145 000,00 -423 038,84	6045	Modification d'imputation Modification d'imputation Annulation de crédtis - Création de nouveaux budgets annexes	9 342 182,69 -9 342 182,69 -788 038,84	7785-042
	-788 038,84		•	-788 038,84 €	

#### Section d'investissement

LE PRESIDENT

MICHEL WATELA

Motif	Dépenses	Imp.	Motif	Recettes	Imp.
Annulation de crédtis - Création de nouveaux budgets annexes	-788 038,84	3555-040			
Désaffectation du compte 1068 - Régularisation	9 342 182,69	1068-040			
	8 554 143,85			0,00€	

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe « parcs d'activités », telle que présentée ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023



### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92 présents : 56 votants: 66

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN. Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

## Q. n° 25B - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CONCESSION 2023 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n° 1 sur le budget annexe « Assainissement Concession », telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2023 en fonctionnement.

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement	Dépenses	lmp.	Motif	Recettes	Imp.
Contrat de prestation	21 447,90	611	Redevance assainissement collectif	22 947,90	70611
Electricité	1 500,00	6061			
			1		
Virement à la section d'investissement		023	_		
momentu iz occion a myodocoment	22 947.90			00.047.00	
	. 22 947,90			22 947,90	

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023.

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe « Assainissement Concession » 2023, telle que présentée ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

AM /

LE PRESIDEN

MICHEL WATEL

## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

Spring glower marrid garget growed planned Manuel Manuel Plannel Mattel Manuel Spring Spring

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice: 92 présents: 57 votants: 67 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard : de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter : de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

### Q. n° 26 - CREATION DE BUDGETS ANNEXES POUR LES DIFF ID: 080-248000747-20230622-DEL26\_062023-DE

#### ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

En 2009, la Communauté de communes de Pays du Coquelicot créait un budget annexe Parcs d'Activités destiné à suivre, de façon isolée, les opérations financières et comptables liées à l'aménagement des zones d'activité économique.

Or, considérant la nécessité de prévoir un budget annexe par zone d'activité, il convient alors de créer quatre nouveaux budgets annexes à savoir :

- Un budget annexe « Aéropôle de Picardie »
- Un budget annexe « Parc d'activité Henry Potez »
- Un budget annexe « Parc d'activité de Bray-sur-Somme »
- Un budget annexe « Parc d'activité de l'Avenir »

Ces budgets annexes auront les caractéristiques suivantes :

- Nomenclature M57
- Assujettissement à la TVA
- Vote par chapitre
- Comptabilité de stocks.

C'est pourquoi,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la création d'un budget annexe « Aéropôle de Picardie » à compter du 1er juin 2023,
- approuve la création d'un budget annexe « Parc d'activité Henry Potez » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.
- approuve la création d'un budget annexe « Parc d'activité de Bray-sur-Somme » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023,
- approuve la création d'un budget annexe « Parc d'activité de l'Avenir » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MICHEL WATELAIN

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL27\_062023-DE

# Q. n° 27 – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 POUR LES BUDGETS ANNEXES «AEROPOLE DE PICARDIE », « PARC D'ACTIVITE HENRY POTEZ », « PARC D'ACTIVITE DE BRAY-SUR-SOMME » ET « PARC D'ACTIVITE DE L'AVENIR » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

Dans le but de suivre, de façon isolée, les opérations financières et comptables liées à l'aménagement des zones d'activité économique, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a décidé de créer quatre budgets annexes distincts à savoir :

- Un budget annexe «Aéropôle de Picardie»
- Un budget annexe « Parc d'activité Henry Potez »
- Un budget annexe « Parc d'activité de Bray-sur-Somme »
- Un budget annexe « Parc d'activité de l'Avenir »

Ces nouveaux budgets annexes sont la décomposition de l'unique budget annexe « Parcs d'Activités » existant à ce jour.

Les différents budgets annexes (Aéropôle de Picardie, parc d'activité Henry Potez, Parc d'activité de Bray-sur-Somme et Parc d'activité de l'Avenir) sont à disposition et consultables auprès du service des finances de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Une synthèse est jointe à la présente note.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le budget annexe « Aéropôle de Picardie » : Adopté à l'unanimité
- approuve le budget annexe « Parc d'activité Henry Potez » : Adopté à l'unanimité
- approuve le budget annexe « Parc d'activité de Bray-sur-Somme » : Adopté à l'unanimité
- approuve le budget annexe « Parc d'activité de l'Avenir » : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE PRESIDENT.

MICHEL WATELAIN

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Laieunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset : de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier : de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL28\_062023A-DE

#### Q. n° 28 - CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mathieu, Comptable Public de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot demande par courrier en date du 15 mai 2023, l'admission de titres émis lors de l'exercice 2017 en créances éteintes.

Année	Total	Motifs de la demande d'admission en non-valeur
2017	150,50 €	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
Total	150,50 €	

Les créances éteintes sont des dettes annulées par un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, ou un effacement de dette prononcé par une décision du juge du Tribunal d'Instance lors d'une procédure de rétablissement personnel.

Les créances éteintes sont des décisions de justice définitives qui s'imposent à la collectivité comme au comptable et les poursuites pour recouvrer les sommes sont rendues impossibles.

La constatation des « créances éteintes » se fait sur un compte différent de celui des non-valeurs classiques à savoir le compte « 6542 – créances éteintes ». C"est pourquoi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'admettre en créance éteinte le titre émis conformément au tableau présenté cidessus,
- décide d'imputer cette dépense au compte 6542 créances éteintes sur le budget principal de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT.

MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66 réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30. le CONSEIL

COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon : de Courcelles-au-Bois. Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys. Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023



## Q. n° 29 – TAXE DE SÉJOUR : ACTUALISATION APPLICABLE A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot exerce depuis 2006 la compétence « Promotion touristique ».

En juin 2009, le Conseil communautaire a décidé de donner le statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial à l'Office de Tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et mis en place la taxe de séjour par délibération en date du 30 septembre 2009. Le dispositif a été actualisé par délibérations successives en date du 24 septembre 2010, du 29 mars 2012, du 15 décembre 2014, du 20 juin 2016, du 29 juin 2017, du 27 septembre 2018, du 30 septembre 2019 et du 11 juin 2020.

La taxe de séjour permet aux collectivités de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et à la protection de leurs espaces naturels associés.

Conformément à l'article L. 2333-30 du code général des collectivités territoriales, les limites tarifaires de la taxe de séjour sont revalorisées chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation de l'avant-dernière année. C'est pourquoi,

- Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;
- Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;
- Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;
- Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015;
- Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 :
- Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016;
- Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;
- Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;
- Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 :
- Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021 ;

AUTÉDE

- Vu l'article 76 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023
- l'actualisation des limites tarifaires applicables en 2024

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'ensemble des modalités et tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 tels que figurant dans le règlement d'application de la taxe de séjour joint en annexe.
- autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce sujet.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDEN

MICHEL WATELAIN

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



### **COMMUNAUTÉ de COMMUNES** du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le: 30 juin 2023

\_\_\_\_\_

MEMBRES en exercice: 92 présents : 56

votants: 66

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières. Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL30A\_062023-DE

#### Q. n° 30A – FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES – AUCHONVILLERS

Afin d'encourager et d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de soutien local aux communes à hauteur de 680 000 € par an pendant 3 ans, par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021.

La Communauté de communes peut ainsi verser pendant 3 ans aux communes qui la sollicitent, un fonds de concours selon les conditions d'éligibilité et de versement telles que définies dans le règlement en faveur du soutien local aux communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été sollicitée par la commune d'AUCHONVILLERS pour l'achat et la pose d'un défibrillateur.

Le montant total de cette opération s'élève à 1 423,00 € HT.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 1 423,00 €. La commune d'AUCHONVILLERS peut bénéficier d'un fonds de concours de 711 € pour la réalisation de ces investissements.

Une convention approuvée par les organes délibérants des deux collectivités viendra fixer les modalités d'exécution.

Le fonds de soutien local aux communes s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 :

Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 3 - Renforcer la solidarité communautaire

#### C'est pourquoi,

LE PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V, Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le règlement du fonds de concours 2021-2022-2023 en faveur du soutien local aux communes du Pays du Coquelicot,

Vu le courrier de la commune d'AUCHONVILLERS en date du 22 mars 2023.

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours maximum de 711 € à la commune d'AUCHONVILLERS pour l'achat et la pose d'un défibrillateur,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune d'AUCHONVILLERS, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023



### COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le: 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le: 30 juin 2023

MEMBRES en exercice: 92

présents : 56 votants: 66

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaguerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy. Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023



#### Q. n° 30B – FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES – BUUZINCOURT

Afin d'encourager et d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de soutien local aux communes à hauteur de 680 000 € par an pendant 3 ans, par délibération du Conseil communautaire du 28 iuin 2021.

La Communauté de communes peut ainsi verser pendant 3 ans aux communes qui la sollicitent, un fonds de concours selon les conditions d'éligibilité et de versement telles que définies dans le règlement en faveur du soutien local aux communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été sollicitée par la commune de BOUZINCOURT pour les travaux d'enfouissement de réseaux.

Le montant total de cette opération s'élève à 455 630.55 € HT.

Compte tenu des subventions escomptées par la commune de BOUZINCOURT (179 556.11 €), le reste à charge pour la commune s'élève à 276 074,44 €. La commune de BOUZINCOURT peut bénéficier d'un fonds de concours de 138 037,22 plafonné à 29 808 € pour la réalisation de ces investissements.

Une convention approuvée par les organes délibérants des deux collectivités viendra fixer les modalités d'exécution.

Le fonds de soutien local aux communes s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021:

Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire

#### C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V, Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le règlement du fonds de concours 2021-2022-2023 en faveur du soutien local aux communes du Pays du Coquelicot,

Vu le courrier de la commune de BOUZINCOURT en date du 14 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours maximum de 29 808 € à la commune de BOUZINCOURT pour les travaux d'enfouissement de réseaux,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de BOUZINCOURT, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

LE PRESIDENT

MICHEL WATEL

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine. Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers. Cyril Carnel: d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand : de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge : d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard : de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe : de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL30C\_062023-DE

#### Q. n° 30C - FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES - BUS-LES-ARTOIS

Afin d'encourager et d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de soutien local aux communes à hauteur de 680 000 € par an pendant 3 ans, par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021.

La Communauté de communes peut ainsi verser pendant 3 ans aux communes qui la sollicitent, un fonds de concours selon les conditions d'éligibilité et de versement telles que définies dans le règlement en faveur du soutien local aux communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été sollicitée par la commune de BUS-LES-ARTOIS pour la réorganisation du cimetière, des travaux de réfection de voirie et d'un parking, des travaux de toiture, l'achat de barnums et l'achat d'illuminations de Noël.

Le montant total de cette opération s'élève à 37 265,80 € HT.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 37 265,80 €. La commune de BUS-LES-ARTOIS peut bénéficier d'un fonds de concours de 18 632,90 € plafonné à 18 562 € pour la réalisation de ces investissements.

Une convention approuvée par les organes délibérants des deux collectivités viendra fixer les modalités d'exécution.

Le fonds de soutien local aux communes s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 :

Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire

#### C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V, Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le règlement du fonds de concours 2021-2022-2023 en faveur du soutien local aux communes du Pays du Coquelicot, Vu le courrier de la commune de BUS-LES-ARTOIS en date du 14 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours maximum de 18 562 € à la commune de BUS-LES-ARTOIS pour la réorganisation du cimetière, des travaux de réfection de voirie et d'un parking, des travaux de toiture, l'achat de barnums et l'achat d'illuminations de Noël,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de BUS-LES-ARTOIS, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LE PRESIDENT

MICHEL WATELAIN

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

\_\_\_\_\_

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy. Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt. Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.



ID: 080-248000747-20230622-DEL30D\_062023-DE

#### Q. n° 30D - FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES - CHUIGNOLLES

Afin d'encourager et d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de soutien local aux communes à hauteur de 680 000 € par an pendant 3 ans, par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021.

La Communauté de communes peut ainsi verser pendant 3 ans aux communes qui la sollicitent, un fonds de concours selon les conditions d'éligibilité et de versement telles que définies dans le règlement en faveur du soutien local aux communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été sollicitée par la commune de CHUIGNOLLES pour l'achat d'un tracteur tondeuse.

Le montant total de cette opération s'élève à 19 083,34 € HT.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 19 083,34 €. La commune de CHUIGNOLLES peut bénéficier d'un fonds de concours de 9 541,67 € plafonné à 9 178 € pour la réalisation de ces investissements.

Une convention approuvée par les organes délibérants des deux collectivités viendra fixer les modalités d'exécution.

Le fonds de soutien local aux communes s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 :

Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire

#### C'est pourquoi,

LE PRESIDENT

MICHEL WATEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V, Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le règlement du fonds de concours 2021-2022-2023 en faveur du soutien local aux communes du Pays du Coquelicot,

Vu le courrier de la commune de CHUIGNOLLES en date du 11 mai 2023.

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours maximum de 9 178 € à la commune de CHUIGNOLLES pour l'achat d'un tracteur tondeuse,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de CHUIGNOLLES, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 65 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : GHISLAIN LAGACHE (CHUIGNOLLES)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL30E\_062023-DE

## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

===========

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes: d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL30E\_062023-DE

#### Q. n° 30E - FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES - HERISSART

Afin d'encourager et d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de soutien local aux communes à hauteur de 680 000 € par an pendant 3 ans, par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021.

La Communauté de communes peut ainsi verser pendant 3 ans aux communes qui la sollicitent, un fonds de concours selon les conditions d'éligibilité et de versement telles que définies dans le règlement en faveur du soutien local aux communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été sollicitée par la commune d'HERISSART pour la réhabilitation de la Salle des Fêtes.

Le montant total de cette opération s'élève à 574 752,00€ HT.

Compte tenu des subventions escomptées par la commune d'HERISSART (172 425,60€), le reste à charge pour la commune s'élève à 402 326,40 €. La commune d'HERISSART peut bénéficier d'un fonds de concours de 201 163,20 € plafonné à 35 463 € pour la réalisation de ces investissements.

Une convention approuvée par les organes délibérants des deux collectivités viendra fixer les modalités d'exécution.

Le fonds de soutien local aux communes s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 :

Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire

#### C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V, Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le règlement du fonds de concours 2021-2022-2023 en faveur du soutien local aux communes du Pays du Coquelicot, Vu le courrier de la commune d'HERISSART en date du 24 avril 2023.

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours maximum de 35 463 € à la commune d'HERISSART pour la réhabilitation de la Salle des Fêtes.
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune d'HERISSART, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 65 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : THIBAULT PETIT (HÉRISSART)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATEL

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée

le: 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix. Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux; d'Arquèves, Christophe Deloraine; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer, Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randjia; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL30F\_062023-DE

#### Q. n° 30F - FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES - LAVIEVILLE

Afin d'encourager et d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de soutien local aux communes à hauteur de 680 000 € par an pendant 3 ans, par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021.

La Communauté de communes peut ainsi verser pendant 3 ans aux communes qui la sollicitent, un fonds de concours selon les conditions d'éligibilité et de versement telles que définies dans le règlement en faveur du soutien local aux communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été sollicitée par la commune de LAVIEVILLE pour l'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique d'éclairage public et de communications électroniques Rue de Bresle.

Le montant total de cette opération s'élève à 139 180,00 € HT.

Compte tenu des subventions escomptées par la commune de LAVIEVILLE (68 735,00 €), le reste à charge pour la commune s'élève à 70 445,00 €. La commune de LAVIEVILLE peut bénéficier d'un fonds de concours de 35 222 € plafonné à 14 055 € pour la réalisation de ces investissements.

Une convention approuvée par les organes délibérants des deux collectivités viendra fixer les modalités d'exécution.

Le fonds de soutien local aux communes s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 :

Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire

#### C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V, Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le règlement du fonds de concours 2021-2022-2023 en faveur du soutien local aux communes du Pays du Coquelicot, Vu le courrier de la commune de LAVIEVILLE en date du 03 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de rapporter la délibération Q36E du 6 décembre 2021,
- approuve le versement d'un fonds de concours maximum de 14 055 € à la commune de LAVIEVILLE pour l'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique d'éclairage public et de communications électroniques Rue de Bresle,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de LAVIEVILLE, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATEL

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



## COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=========

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département de la Somme

Date de la convocation le : 15 juin 2023

Liste des délibérations publiée le : 30 juin 2023

M E M B R E S en exercice : 92 présents : 56 votants : 66 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants :

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Eric Coulon de la Q. n°1 à la Q. n°21, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel; d'Authuille, Fabrice Colson; d'Aveluy, Christophe Buisset; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg; de Cappy, Gérard Legrand; de Chuignolles, Ghislain Lagache; de Colincamps, Maxence De Bretagne; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelles-au-Bois. Emilie Begyn; de Curlu, Patrick Senez; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan; d'Englebelmer. Emilie Bruge; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet; de Frise, Michel Randija; de Grandcourt, Maryse Vansuyt; d'Hérissart, Thibault Petit; d'Irles, Régis Philippe; de Laviéville, Michel Watelain; de Léalvillers, Véronique Cozette; de Louvencourt, Michèle Archelin; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre; de Maricourt, Bernard Guillemont; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel; de Millencourt, Thierry Sergeant; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch; de Morlancourt, Michel Destombes; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Suzanne, Michel Caillet; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bouzincourt, Michel Letesse par Cédric Routier, commune de Pozières, Dominique Bierwald Dominique par Jean-Louis Thuilliez, La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson à Yves Lefevre.

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID: 080-248000747-20230622-DEL30G\_062023-DE

#### Q. n° 30G - FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES - MONTAUBAN DE PICARDIE

Afin d'encourager et d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de soutien local aux communes à hauteur de 680 000 € par an pendant 3 ans, par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021.

La Communauté de communes peut ainsi verser pendant 3 ans aux communes qui la sollicitent, un fonds de concours selon les conditions d'éligibilité et de versement telles que définies dans le règlement en faveur du soutien local aux communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été sollicitée par la commune de MONTAUBAN-DE - PICARDIE pour l'aménagement d'une aire de jeux multigénérationnelle et la mise en conformité de l'assainissement de la salle des fêtes.

Le montant total de cette opération s'élève à 134 574,40 € HT.

Compte tenu des subventions escomptées par la commune de MONTAUBAN-DE-PICARDIE (40 802€), le reste à charge pour la commune s'élève à 93 772,40 €. La commune de MONTAUBAN-DE-PICARDIE peut bénéficier d'un fonds de concours de 46 886,20 € plafonné à 14 985 € pour la réalisation de ces investissements.

Une convention approuvée par les organes délibérants des deux collectivités viendra fixer les modalités d'exécution.

Le fonds de soutien local aux communes s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 :

Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire

#### C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V, Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le règlement du fonds de concours 2021-2022-2023 en faveur du soutien local aux communes du Pays du Coquelicot,

Vu le courrier de la commune de MONTAUBAN-DE-PICARDIE en date du 20 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 25 mai 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours maximum de 14 985 € à la commune de MONTAUBAN-DE-PICARDIE pour l'aménagement d'une aire de jeux multigénérationnelle et la mise en conformité de l'assainissement de la salle des fêtes,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de MONTAUBAN-DE-PICARDIE, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 65 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : ANNABEL PARUCH (MONTAUBAN DE PICARDIE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

THOMAS MASSON

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN